



Municipalité de Lejeune

Procès-verbal de la séance du conseil municipal tenue le lundi 7 juin 2021 à 20h00 à huis clos par téléphone-conférence.

Étaient présents :

Monsieur Pierre Daigneault	Maire
Monsieur Patrice Dubé	Conseiller siège 1
Monsieur Réjean Albert	Conseiller siège 2
Monsieur Fernand Albert	Conseiller siège 3
Madame Carole Viel	Conseiller siège 4
Madame Marguerite Albert	Conseiller siège 5
Madame Armelle Kermarrec	Conseiller siège 6

Madame Claudine Castonguay Directrice générale

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Pierre Daigneault, maire souhaite la bienvenue, constate le quorum à 20h00 et déclare la séance ouverte.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Réso 2021-64

Il est proposé par Carole Viel et résolu unanimement d'accepter l'ordre du jour tel que présenté et de laisser le point « affaires nouvelles » ouvert.

ADOPTÉE

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 3 MAI 2021

Réso 2021-65

Il est proposé par Fernand Albert et résolu unanimement d'accepter le procès-verbal du 3 mai 2021 tel que présenté.

ADOPTÉE

4. ACCEPTATION DES COMPTES DU MOIS

Réso 2021-66

Il est proposé par Réjean Albert, appuyé et résolu unanimement d'accepter la liste des comptes à payer totalisant **41 920.42\$**.

Je certifie que des crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses précitées et autorisées par le conseil municipal.

Claudine Castonguay Dir. Gén.

ADOPTÉE



5. AFFAIRES MUNICIPALES

Réso 2021-67

**a) Renouvellement carte de membre soutien 2021-2022
Prévention suicide**

Il est proposé par Marguerite Albert et résolu unanimement de renouveler la carte de membre soutien 2021-2022 de 10\$.

ADOPTÉE

b) Avis de motion et dépôt du projet règlement #236 Salaires des élus

Réso 2021-68

Projet de règlement et avis de motion Salaire des élus

Avis de motion est par la présente donné par Fernand Albert, conseiller, qu'à la prochaine séance du conseil de la municipalité, on procédera à l'adoption du règlement pour fixer le salaire des élus.

Dépôt du projet de règlement salaire des élus

ADOPTÉE

c) Avis de motion et dépôt du projet règlement municipal #237 sur l'utilisation de l'eau potable

Réso 2021-69

Avis de motion est par la présente donné par Marguerite Albert, conseiller, qu'à la prochaine séance du conseil de la municipalité, on procédera à l'adoption du règlement #237 sur l'utilisation de l'eau potable.

Dépôt du projet de règlement # 237 sur l'utilisation de l'eau potable

ADOPTÉE

d) Carrières et Sablières (Offre)

On n'a pas besoin du service présentement.



Réso 2021-70

e) Panneau lavage des bateaux

Considérant qu'il est très important de garder notre grand Lac Squatec dans de bonne condition.

Considérant que l'envahisseur (le myriophylle à épis est arrivé au lac Témiscouata.

Il est proposé par Armelle Kermarrec de faire un panneau pour inciter les gens à laver leur embarcation avant de la mettre à l'eau. Le panneau mesure 4' x 6' en aluminium. Le coût est de 300\$ + taxes. Nous allons passer par l'organisme (OBV du fleuve Saint-Jean).

ADOPTÉE

Réso 2021-71

f) Règlement #235 gestion contractuelle

MUNICIPALITÉ DE LEJEUNE

MRC DE TÉMISCOUATA

**RÈGLEMENT NUMÉRO 235 MODIFIANT LE
RÈGLEMENT 227 SUR LA GESTION CONTRACTUELLE**

SÉANCE ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Lejeune, tenue le 3 mai 2021, à 8 h 00 par téléphone-conférence des réunions du conseil, à laquelle séance étaient présents :

LE MAIRE : PIERRE DAIGNEAULT

LES MEMBRES DU CONSEIL :

PATRICE DUBÉ CONSEILLER #1

RÉJEAN ALBERT CONSEILLER #2

FERNAND ALBERT CONSEILLER #3

CAROLE VIEL CONSEILLER #4

MARGUERITE ALBERT CONSEILLER #5

ARMELLE KERMARREC CONSEILLER #6

Tous membres du conseil et formant quorum.

ATTENDU QUE le Règlement numéro 227 sur la gestion contractuelle a été adopté par la Municipalité le 2 décembre 2019, conformément à l'article 938.1.2 du *Code municipal du Québec* (ci-après appelé « C.M. ») (ou à l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* (ci-après appelée « L.C.V. »));



ATTENDU QUE la *Loi instaurant un nouveau régime d'aménagement dans les zones inondables des lacs et des cours d'eau, octroyant temporairement aux municipalités des pouvoirs visant à répondre à certains besoins et modifiant diverses dispositions* (L.Q. 2021, chapitre 7) a été sanctionnée le 25 mars 2021;

ATTENDU QUE dans le contexte de la pandémie de la COVID-19, l'article 124 de cette loi prévoit que pour une période de trois (3) ans, à compter du 25 juin 2021, les municipalités devront prévoir des mesures afin de favoriser les entreprises québécoises pour tout contrat qui comporte une dépense inférieure au seuil décrété pour la dépense d'un contrat qui ne peut être adjugé qu'après une demande de soumission publique;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été déposé et présenté à la séance du 3 mai 2021

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR : FERNAND ALBERT

ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE LE PRÉSENT RÈGLEMENT SOIT ADOPTÉ ET QU'IL SOIT ORDONNÉ ET STATUÉ COMME SUIT :

1. L'article 2 du présent règlement est effectif à compter du 25 juin 2021, ou du jour de l'entrée en vigueur du présent règlement, selon la plus tardive de ces deux dates, et le demeure jusqu'au 25 juin 2024.

2. Le Règlement numéro 227 sur la gestion contractuelle est modifié par l'ajout de l'article suivant :

10.1 Sans limiter les principes et les mesures énoncés en matière de rotation des fournisseurs prévus au présent règlement, dans le cadre de l'octroi de tout contrat qui comporte une dépense inférieure au seuil décrété de la dépense d'un contrat qui ne peut être adjugé qu'après une demande de soumissions publique, la municipalité doit favoriser les biens et les services québécois ainsi que les fournisseurs, les assureurs et les entrepreneurs qui ont un établissement au Québec.

Est un établissement au Québec, au sens du présent article, tout lieu où un fournisseur, un assureur ou un entrepreneur exerce ses activités de façon permanente qui est clairement identifiée à son nom et accessible durant les heures normales de bureau.

Sont des biens et services québécois, des biens et services dont la majorité de leur conception, fabrication, assemblage ou de leur



réalisation sont fait en majorité à partir d'un établissement situé au Québec.

La Municipalité, dans la prise de décision quant à l'octroi d'un contrat visé au présent article, considère notamment les principes et les mesures énoncés en matière de rotation des fournisseurs potentiels et plus spécifiquement détaillés aux articles du règlement, sous réserve des adaptations nécessaires à l'achat local.

3. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ à la municipalité de Lejeune, ce 1er juin 2021

Maire

Directeur général et Secrétaire-Trésorier

Avis de motion : 3 mai 2021

Dépôt et présentation du projet de règlement : 3 mai 2021

Adoption du règlement : 7 juin 2021

Avis de promulgation : 8 juin 2021

g) Chargeur sur roue (SEAO)

Appel d'offres SEAO (Chargeuse sur roues)

Réso 2021-72

Il est proposé par Réjean Albert et résolu à l'unanimité du conseil d'autoriser la directrice générale à procéder à un appel d'offres public pour l'acquisition d'une chargeuse sur roue sur le site du SEAO.

ADOPTÉE

h) Offre de service recherche de fuites sur le réseau aqueduc

**Offre de services professionnels -Recherche de fuite :
réseau aqueduc**

Réso 2021-73

Il est proposé par Armelle Kermarrec et résolu à l'unanimité d'accepter l'offre de services professionnels -recherche de fuite désignation RDF 2 option 3 du volet État et plan d'action du bilan 2020. Écoute de 100% des accès au réseau méthodologie amplificateur acoustique au coût de 1000.00\$ par la firme Nordikeau et que la directrice générale soit autorisée à signer l'offre.

ADOPTÉE



i) Offre de service rinçage unidirectionnel du réseau d'aqueduc (Nordikeau)

Réso 2021-74

Il est proposé par Patrice Dubé et résolu à l'unanimité d'accepter l'offre de service professionnel par Nordikeau- Rinçage unidirectionnel du réseau d'aqueduc. Le rinçage permet d'évacuer les dépôts accumulés dans les conduites afin de fournir une eau de meilleure qualité. Le rapport de rinçage comprendra un récapitulatif des interventions réalisées et une fiche par séquence de rinçage réalisé comportant l'ensemble des données et observations.

Les coûts associés à la réalisation de ce rinçage sont les suivants : montant forfaitaire 105.00\$/séquence X 13 séquences de rinçage 1365.00\$ (avant taxes).

Ce montant inclut l'ensemble du matériel nécessaire, le déplacement, la main d'œuvre, les frais et le rapport

ADOPTÉE

j) Rapport du maire

Selon l'article 176.2.2 du Code municipal, au plus tard lors d'une séance ordinaire du mois de juin, le maire d'une municipalité locale doit faire un rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe.

Le rapport sera déposé sur Facebook et publié dans le journal municipal.

k) Stratégie eau potable

Dépôt du rapport annuel sur la gestion de l'eau potable 2020

Réso 2021-75

La directrice générale dépose le rapport annuel sur la gestion de l'eau potable pour l'exercice 2020. Le rapport a été approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 20 mai 2021. Tous les conseillers ont reçu une copie dudit rapport et celui-ci est disponible en tout temps au bureau municipal.

Action à mettre en place :

*Mettre à jour la réglementation municipale de façon similaire au modèle de règlement sur l'utilisation de l'eau potable d'ici le 1^{er} septembre 2021.

*Atteindre un résultat de validité des données supérieur à 50% pour l'audit de l'eau AWWA ou une augmentation d'au moins 5 % par année pour le réseau : Lejeune

*Installer des compteurs d'eau dans tous les immeubles non résidentiels (Industries, Commerces et Institutions), les immeubles mixtes ciblés, les immeubles municipaux et sur un échantillon de 10 immeubles résidentiels est requis.

Il est proposé par Réjean Albert d'accepter ce rapport.

ADOPTÉE



Réso 2021-76

l) Autorisation municipale DSG

Considérant que nous avons reçu une demande de Développement St-Godard pour des permis de réunion;

Considérant qu'il manque d'information concernant les activités à réaliser pour toute ses dates;

Considérant que dans le budget la municipalité débourse la moitié du permis;

Il est résolu d'accepter une demande de permis pour la fête de la St-Jean Baptiste et une demande pour le festival en août (3 jours);

Il est proposé par Carole Viel de payer 50% de la valeur des permis et d'autoriser que l'endroit soit au 331 rang du lac à l'extérieur.

ADOPTÉE

Réso 2021-77

m) Poteau cédant sous impact

Considérant que le ministère des Transports nous recommande fortement d'avoir un poteau cédant sous impact pour installer les panneaux indicateurs de vitesse. Pour la sécurité des gens.

Il est proposé par Fernand Albert d'accepter la soumission de Kalitec pour l'achat de 2 poteaux elliptique 3900 X 100 mm en deux sections Uptek noires avec semelle à plan de glissement, 2 fiches avec plan de glissement de 1575 mm Galvanik, 2 ensembles de stabilisateur fiche et le transport/manutention.

Le cout est de 2 473.20 avant taxes. Le total sera pris dans le surplus accumulé.

ADOPTÉE

Réso 2021-78

n) Discussion sur la réparation du réservoir camion incendie

Il est proposé par Réjean Albert et résolu unanimement de demandé une soumission pour la réparation du réservoir, et une soumission pour un réservoir neuf chez.....

Deuxièmement s'informer auprès de l'avocat si nous avons des recours auprès de la compagnie qui a fabriqué le camion en 2014.

ADOPTÉE



o) Programme réfection et construction des infrastructures municipales RÉCIM (l'Entrepôt à sable)

Réso 2021-79

Le Formulaire de renseignements complémentaires dûment rempli;

Une résolution municipale qui devra prévoir les éléments suivants :

ATTENDU QUE le conseil municipal autorise le dépôt de la demande d'aide financière;

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du Guide du programme RÉCIM et qu'elle s'engage à en respecter toutes les modalités d'appliquant à elle;

ATTENDU QUE la municipalité s'engage, si elle obtient une aide financière pour son projet, à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continue de l'infrastructure visée;

ATTENDU QUE la municipalité confirme qu'elle assumera tous les coûts non admissibles au programme RÉCIM associés à son projet si elle obtient une aide financière pour celui-ci y compris tout dépassement de coûts.

ADOPTÉE

p) Guide du citoyen de la MRC de Témiscouata
Reporter à une prochaine rencontre

q) Cour d'école (entretien pelouse 2021)

Réso 2021-80

Comme par les années passées la commission scolaire désire faire un contrat de service pour l'entretien de la pelouse à l'école Clair Matin. Des honoraires de 500\$ sont prévus pour la réalisation du mandat.

Il est proposé par Armelle Kermarrec que Pierre Daigneault maire soit autorisé pour signer le contrat.

ADOPTÉE

r) Étude sur les pressions en réseau de distribution (eau potable)

Réso 2021-81

La firme Euréka environnement inc. Nous a transmis un échéancier préliminaire pour le mandat d'étude sur les pressions en réseau de distribution.



Le plan est

1. Collecte de l'information technique de base
2. Conception et simulations
3. 2 Estimation budgétaire
4. Production du rapport

C'est pour informer le conseil.

s) Découverte des restes de 215 enfants sur le site d'un ancien pensionnat autochtone à Kamloops en Colombie-Britannique

Réso 2021-82

CONSIDÉRANT la découverte des restes de 215 enfants sur le site d'un ancien pensionnat autochtone à Kamloops en Colombie-Britannique;

CONSIDÉRANT les mauvais traitements infligés aux autochtones dans les pensionnats partout au Canada décrits par de nombreux rapports de commission d'enquête;

CONSIDÉRANT le devoir de tous les gouvernements, quel que soit le niveau, d'œuvrer à l'amélioration des relations et au bien-être de toutes les communautés;

CONSIDÉRANT l'obligation des gouvernements, quel que soit le niveau, de faire la lumière sur notre histoire, d'assumer le devoir de mémoire et d'honorer les victimes;

Il est proposé Armelle Kermarrec

QUE la municipalité de Lejeune joigne sa voix au conseil d'administration de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) et exprime sa profonde tristesse à la suite de la découverte des restes de 215 enfants sur le site d'un ancien pensionnat autochtone à Kamloops en Colombie-Britannique;

QUE la municipalité salue l'annonce du gouvernement du Québec de faire la lumière sur d'éventuels cas semblables au Québec;

QUE la municipalité exprime sa solidarité avec les communautés autochtones et renouvelle sa volonté de favoriser des relations harmonieuses entre les communautés et l'épanouissement de tous les citoyens;

QUE copie de cette résolution soit envoyée à M. Ghislain Picard, chef de l'Assemblée des Premières Nations et du Labrador, à M. Pita Aatami, président de la Société Makivik, M. Justin Trudeau, premier ministre du Canada, à M^{me} Carolyn Bennett, ministre des Relations Couronne-Autochtones, à M. Marc Miller, ministre des Services aux autochtones, à M. François Legault, premier ministre du Québec, à M. Ian Lafrenière, ministre responsable des Affaires autochtones ainsi qu'à la FQM.

ADOPTÉE



6. Correspondances et invitations

- a) Audits de conformité Adoption du budget et adoption du programme triennal d'immobilisations
- b) MAMH (Concentration du plomb de 0.010 mg/L à 0.005 mg/L dans l'eau potable afin de se conformer à la nouvelle recommandation établie par Santé Canada)
- c) Nouvelle réglementation sur les piscines

7. DEMANDE DE DONS

- a) **SLA Sclérose Latérale Amyotrophique**
Société de la Sclérose latérale amyotrophique du Québec

Réso 2021-83

La Société de la SLA du Québec est le seul organisme dans la province dont la mission est d'offrir des services de soutien et de référencement aux personnes atteintes de la SLA et à leurs proches, en plus de financer la recherche.

Il est proposé par Fernand Albert et appuyé par Marguerite Albert et résolu unanimement de faire un don de 50\$ à la société de la Sclérose latérale Amyotrophique.

ADOPTÉE

- b) **Comité bénévole de Lejeune (demande de financement)**

Réso 2021-84

Il est proposé par Réjean Albert et appuyé à l'unanimité de faire un don de 800\$ pour 2021. Pour leur aider à défrayer les coûts de livraison de la popote.

ADOPTÉE

- 8. **AFFAIRES NOUVELLES**
- 9. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question reçue

- 10. **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

La conseillère Marguerite Albert propose la levée de la séance à 20 h 22.

Pierre Daigneault
Maire

Claudine Castonguay
Directrice générale

Je, Pierre Daigneault, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi, de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.